



13eme mois vente en boulangerie

Par **isa54**, le 16/12/2014 à 16:04

Bonjour

e suis vendeuse en boulangerie on fait partis de la convention de la boulangerie rien n'est inscrit sur mon contrat de travail au sujet du 13eme mois alors y ai je le droit et comment faire valoir mes droits sans que mon patron le sache car il me virerait.

Merci de votre réponse

Par **Dusty**, le 16/02/2024 à 16:36

Bonjour, je suis vendeuse en CDD dans une boulangerie pâtisserie. J'effectue toutes les tâches classiques (vente, mise en rayon, préparation de sandwiches, cuisson de produits et ménage des pièces où je travaille). Or aujourd'hui la patronne me demande de nettoyer également son bureau, où je ne vais jamais sauf pour y prendre mon tablier. Je lui ai dit que c'était un endroit privé mais elle me rétorque que je dois nettoyer cette pièce au cas où un fournisseur serait amené à y entrer. Alors qu'auparavant c'était une femme de ménage qui nettoyait ce bureau avec l'appartement au-dessus de la boulangerie mais cette dame est partie à la retraite et n'a pas été remplacée. Puis-je refuser ?

Par **Marck.ESP**, le 16/02/2024 à 17:31

Bonjour et bienvenue

Quelle sont les tâches précisées par votre contrat de travail ?

Dans ce genre de commerce, le nettoyage de l'espace de travail est lié, mais pas celui des locaux dédiés à l'administration à la direction..

Par **miyako**, le 16/02/2024 à 18:29

Bonjour,

[quote]

je suis vendeuse en CDD dans une boulangerie pâtisserie. J'effectue toutes les tâches classiques (vente, mise en rayon, préparation de sandwiches, cuisson de produits et ménage des pièces où je travaille).[/quote]

Ce n'est pas votre travail de remplacer la femme de ménage de la patronne dans un lieu autre que la boutique .Vous êtes vendeuse en boulangerie

[quote]

La vendeuse en boulangerie se tient généralement debout derrière le comptoir et reste attentif aux demandes des clients. Cependant, d'autres responsabilités et fonctions importantes lui incombent comme :[/quote]

nettoyer l'espace de vente avant et après l'ouverture du magasin ;

s'occuper de la mise en place sur les étaux en étiquetant bien chaque produit et en pensant chaque emplacement ;

accueillir les clients qui viennent acheter des produits ;

renseigner les clients sur les différents pains et pâtisseries ;

encaisser les commandes des clients et effectuer la comptabilité de sa caisse à la fin de la journée de travail ;

examiner la qualité des produits qu'il met en vente (produits complets, frais et conformes aux règles d'hygiène ;

connaître les techniques d'emballage et de conditionnement des produits.

Cordialement